

# Championnat d'échecs de Savoie 2023-2024

## Règlement intérieur

Le Championnat d'Échecs de Savoie toutes catégories 2023-2024 est organisé par le Comité départemental de la Savoie et le CEAC.

Il se déroulera à la salle de la Dynamo 24 avenue Daniel Rops 73000 Chambéry. Il subsiste pour le moment une incertitude quant à la disponibilité de la salle pour la date du 2 décembre.

Peut participer tout joueur licencié A en Savoie et/ou habitant en Savoie.

Les règles du jeu sont celles de la Fide (Congrès de Chennai aout 2022) entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 93<sup>ème</sup> congrès — Chennai 2022) en 7 rondes à l'aide du logiciel Papi 3.3.7.

Le championnat se jouera en 7 parties selon le calendrier et les horaires suivants :

Les samedis 7, 14, 21 octobre

Les samedis 11 et 18 novembre (salle du Scarabée à côté de la salle Dynamo)

Les samedis 2 (salle René Rey rue Nicolas Parent à Chambéry) et 9 décembre

Horaires : 1<sup>ère</sup> ronde à 14h30, les autres rondes à 14h.

La cadence sera de : 1h30 avec un ajout de 30 secondes par coup.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

Sera forfait le joueur arrivant 30 minutes après l'heure officielle annoncée pour le lancement des rondes. Tout joueur empêché de jouer pour une ronde doit avertir l'arbitre ou l'organisateur le plus tôt possible. On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. L'arbitre sera obligé de signaler tout forfait non justifié à la Direction des Tournois de la FFE qui appliquera à son encontre une suspension automatique de sa licence pour une durée de trois mois, conformément aux règlements fédéraux.

Tout joueur désireux de connaître les appariements officialisés pourra les consulter sur le site de la FFE.

Le classement s'effectuera en fonction du nombre obtenu de points de partie : gain 1 ; nullité 0,5 ; perte 0.

Les départages des ex-æquo se fera :

- 1- au Buchholz, somme des scores ajustés des adversaires d'un joueur
- 2- à la performance Elo sur le tournoi

Les droits d'inscription ont été fixés à 10 € pour les adultes et à 6 € pour les jeunes.

Inscriptions par courriel : [jibust@free.fr](mailto:jibust@free.fr) ou [romainbillotti@hotmail.fr](mailto:romainbillotti@hotmail.fr) ou sur place le samedi 7 octobre de 13h45 à 14h15.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

Les organisateurs :

CDJE et CEAC

Les arbitres AFO2 :

Romain Billotti  
Jean-Paul Blanc